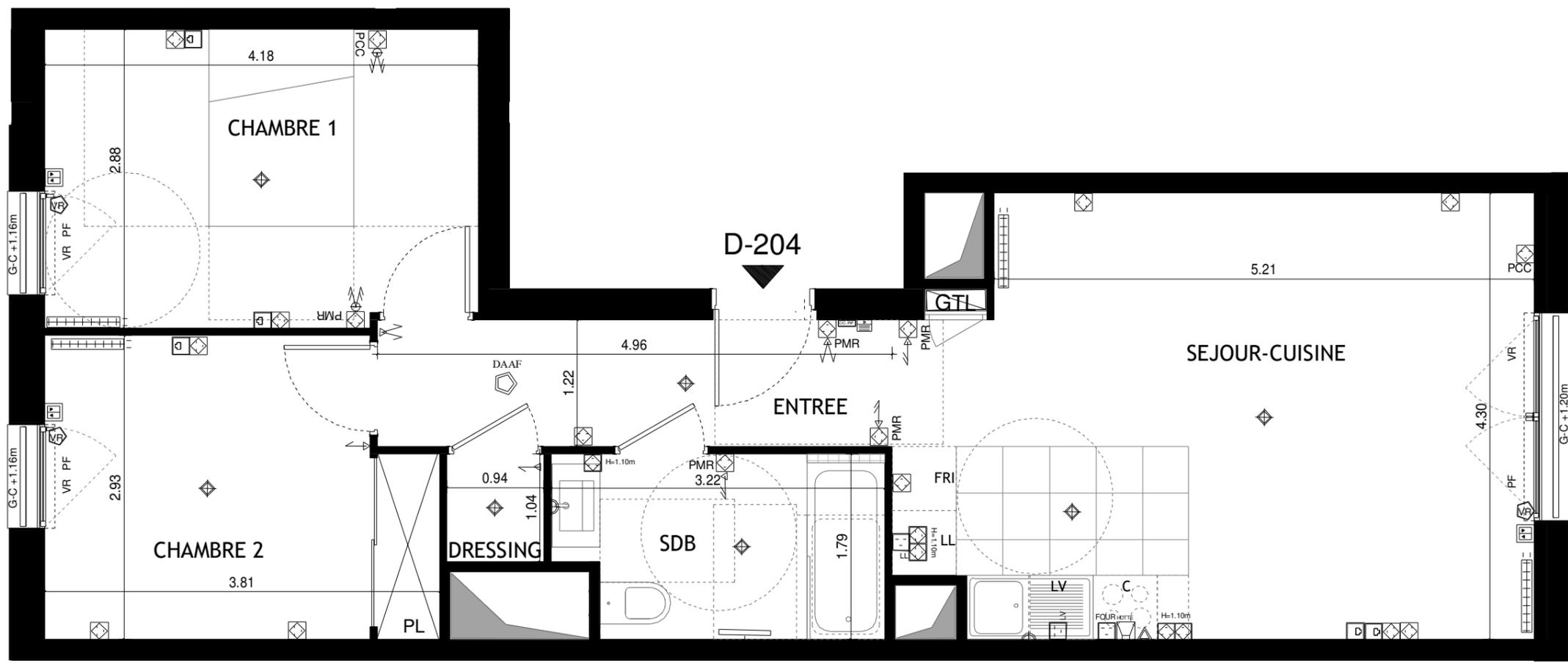


D204

Appartement 3 pièces - R+2

ENTREE	7.64 m ²
SEJOUR-CUISINE	23.83 m ²
CHAMBRE 1	11.90 m ²
CHAMBRE 2	10.39 m ²
SDB	5.40 m ²
DRESSING	0.97 m ²

TOTAL SURFACE HABITABLE 60.13 m²



LEGENDE:

	Interrupteur simple allumage / double allumage		Prise de courant 2P 10/16A-T
	Interrupteur va & ven + allumage simple		Prise de courant 2P 10/16A-T (Accessibilité Personnes Handicapées) entre 0.50m et 1.50m du sol
	Interrupteur va & ven / va & ven double		Prise de courant 2P 10/16A-T "hauteur" à 1.10m du sol
	Bouton poussoir		2 Prises de courant 2P 10/16A-T "hauteur" à 1.10m du sol
	Interrupteur simple allumage à vent		Prise de courant 2P 10/16A-T "hauteur" à 1.80m du sol dédiée hotte
	Commande locale volet éclairant		Prise de courant 2P 10/16A-T élastique
	Point d'éclairage avec douille DCI (plateforme)		Prise de courant 2P 30A-T double plaque de cuisson
	Point d'éclairage avec douille DCI (applique)		Prise de courant spéciale ligne directe L-V, LL, FOUR
	Alimentation volet éclairant		Prise de communication RJ45
	Gaîne Technique Logement		Stiche services
	Vidéo-telephone		Radiateur
	Détecteur autonome avertisseur de fumée		Robinet de puisage
	Commande centralisée éclairage/volets ou arts électriques		

ELEMENTS DE CUISINE:

LL: lave linge	C: bloc cuisson	
LV: lave vaisselle	F: réfrigérateur	
PF: porte-fenêtre	GTL: tableau électrique	
F: fenêtre	GC: garde-corps	
VR: volet roulant	PL: placard	
		faux-plafond/soffite h:2m25

NOTA:
 Hauteur sous plafond des pièces, sauf mention particulière : 2,50m
 La surface habitable des placards est incluse dans celle des pièces attenantes.



NOTA:
 -Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques ou réglementaires lors de la réalisation.
 -Les surfaces indiquées sont approximatives conformément à l'article R261-25 du CCH.
 -Les retombées, soffites, faux-plafonds, trappes de visites, gaines, canalisations, radiateurs, l'emplacement des équipements et implantation électriques, ainsi que la hauteur des seuils et allèges sont figurés à titre indicatif.
 -La hauteur des seuils correspond à la différence de niveau entre les sols finis intérieurs et extérieurs, et ne tient pas compte de l'obstacle à enjamber.
 -Les plantations éventuelles ne sont pas contractuelles. L'équipement électroménager et mobilier éventuellement indiqué sur plan n'est pas fourni.

DATE: JUIN 2020 INDICE: